

## Le contrat de redevance spéciale

Notice explicative

Tous les professionnels souhaitant bénéficier de la collecte des ordures ménagères résiduelles et/ou de la collecte des emballages recyclables et du papier proposées par la ville **doivent obligatoirement souscrire à un contrat de redevance spéciale.**

Cette redevance spéciale est perçue auprès des producteurs de déchets non ménagers dès lors que leurs quantités de déchets assimilables aux ordures ménagères et aux déchets d'emballages ménagers recyclables sont **supérieures à 720 litres par semaine**, les deux flux confondus. Autrement dit, la mise à disposition d'un bac gris d'un volume de 240 litres collecté 3 fois par semaine ou d'un bac gris de 120 litres collecté 3 fois par semaine et d'un bac jaune jusqu'à 360 litres collecté une fois par semaine n'est pas facturée.

**En-dessous de ce seuil de 720 litres par semaine, un contrat « à taux zéro » est établi.**

Au-delà de ce seuil, la redevance spéciale est calculée **sur la base du volume de bacs** mis en place pour chaque flux et de la fréquence de collecte. Les tarifs de redevance spéciale sont votés chaque année.

En 2019, les tarifs sont les suivants, au-delà du 721ème litre :

	Montant en € TTC
Litre hebdomadaire d'ordures ménagères (bac gris)	0,96 €/Litre
Litre hebdomadaire de tri sélectif (bac jaune)	0,40 €/Litre
Litre hebdomadaire d'ordures ménagères supplémentaire (au-delà des trois collectes par semaine)	0,98 €/Litre

### Exemple :

Un professionnel souhaitant un bac gris 360 L collecté 6 fois par semaine et un bac jaune 240 L devra payer annuellement :

1 bac 360 litres x 3 collectes hebdomadaires = 1080 litres  
 1080 litres - 720 litre « gratuits » = 360 litres  
 360 litres x 0,96 € = **345,60 €**

1 bac 360 litres x 3 collectes supplémentaires = 1080 litres  
 1080 litres x 0,98 € = **1058,40 €**

1 bac jaune 240 litres x 1 collecte hebdomadaire = 240 litres  
 240 litres x 0,40 € = **96 €**

Soit au total **1500,00 €** pour l'année

## Comment procéder ?

Afin de pouvoir créer le contrat fixant l'ensemble des modalités techniques et financières concernant la collecte des déchets assimilés, le professionnel doit fournir au service environnement de la ville :

- La fiche de renseignements pour contrat DIB ci-jointe
- Un RIB
- Un extrait K-bis

Le contrat sera établi sur la base des éléments fournis, et après signature des deux parties, les bacs de collecte seront livrés au professionnel. **Une facture annuelle sera envoyée directement par le Trésor Public.**

**IMPORTANT** : pour mettre fin au contrat, en cas de cessation d'activité ou de déménagement par exemple, le professionnel doit en faire la demande auprès du service Environnement de la Ville. **La facturation cessera à la fin du mois de reprise des bacs de collecte.** N'oubliez donc pas de faire cette déclaration **au minimum dix jours avant la fin du mois** afin de ne pas être facturé inutilement.

Pour plus de renseignements, nos services sont joignables au **01 41 18 17 61**

- du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00** (**17h00 le vendredi**)

**Création de contrat**

**Informations générales**

**Pièces à fournir** : Relevé d'Identité Bancaire - extrait K-bis

- Raison sociale de l'entreprise : \_\_\_\_\_
- Nom de l'enseigne : \_\_\_\_\_
- Numéro de Siret (14 chiffres) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_
- Nom du responsable : \_\_\_\_\_
- Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_
- Adresse Email : \_\_\_\_\_

**Adresse de facturation :**

\_\_\_\_\_

**Adresse de présentation des bacs :**

\_\_\_\_\_

**Nombre total de bacs souhaités :** (Création uniquement)

Bacs gris - ordures ménagères		Bacs jaunes - tri sélectif	
Volume	Nombre	Volume	Nombre
120 L		120 L	
240 L		240 L	
360 L		360 L	
660 L (4 roues)		660 L (4 roues)	

***Reprise de contrat***

**IMPORTANT** : Merci de remplir les sections « Création de contrat » et « Reprise de contrat »

**Bacs de collecte à votre disposition** :

Merci d'indiquer le « numéro de bac » inscrit sur l'étiquette à l'arrière de chaque bac

<b>Bacs gris - ordures ménagères</b>			<b>Bacs jaunes - tri sélectif</b>		
Volume	Qté	Numéros de bacs	Volume	Qté	Numéros de bacs
120 L			120 L		
240 L			240 L		
360 L			360 L		
660 L			660 L		

**Modification de contrat**

**Informations générales**

- Raison sociale de l'entreprise : \_\_\_\_\_
- Numéro de contrat : \_\_\_\_\_

A remplir si changement :

- Responsable : \_\_\_\_\_
- Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_
- Adresse Email : \_\_\_\_\_
- Adresse de facturation : \_\_\_\_\_
- Adresse de présentation des bacs : \_\_\_\_\_

Ajouter des bacs :

Bacs gris - ordures ménagères		Bacs jaunes - tri sélectif	
Volume	Nombre	Volume	Nombre
120 L		120 L	
240 L		240 L	
360 L		360 L	
660 L (4 roues)		660 L (4 roues)	

**Faire retirer des bacs :** *Merci d'indiquer le « numéro de bac » inscrit sur l'étiquette à l'arrière de chaque bac que vous souhaitez retirer*

Bacs gris - ordures ménagères		Bacs jaunes - tri sélectif	
120 L		120 L	
240 L		240 L	
360 L		360 L	
660 L		660 L	

## ***Rupture de contrat***

### ***Informations générales***

- Raison sociale de l'entreprise : \_\_\_\_\_
- Numéro de contrat : \_\_\_\_\_

Je soussigné M. / Mme \_\_\_\_\_, agissant en ma qualité de \_\_\_\_\_ de cette entreprise, souhaite mettre fin au contrat d'abonnement pour l'enlèvement et le traitement des déchets.

Personne à contacter pour la reprise des bacs : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

**Rappel :** Pour mettre fin au contrat, en cas de cessation d'activité ou de déménagement par exemple, le professionnel doit en faire la demande auprès du service Environnement de la Ville. **La facturation cessera à la fin du mois de reprise des bacs de collecte.** N'oubliez donc pas de faire cette déclaration **au minimum dix jours avant la fin du mois** afin de ne pas être facturé inutilement.

Signature :

Informations complémentaires :

**A retourner par Recommandé avec Accusé de Réception** à l'adresse suivante :

**Mairie de Suresnes  
Service Environnement - Contrats DIB  
2 rue Carnot  
92150 SURESNES**